



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JJG/CB

DC N° 16.118

DECISION

**Concernant le tarif horaire d'utilisation des Salles du COSEC
des Gymnases LANDRY, PELLETAN, ZOLA, ATLANTIQUE et ESPACE CORDOUAN
et Stades
à compter du 1^{er} mai 2016
=°=°=°=°=**

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2014, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 16 avril 2014 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°14.0689 en date du 17 avril 2014, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Patrick MARENGO, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 17 avril 2014, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision en date du 07 avril 2015 (DC N°15/189) fixant le tarif horaire des Salles, Gymnases & Stades, à compter du 1^{er} mai 2015, rendue exécutoire le 16 avril 2015,

DECIDE

- de fixer à compter du 1^{er} mai 2016 le tarif horaire d'utilisation des salles du COSEC, des Gymnases LANDRY, PELLETAN, ZOLA, ATLANTIQUE et ESPACE CORDOUAN et des Stades, comme suit :

	Pour Mémoire Ancien Tarif	Nouveau Tarif
I – C.O.S.E.C (Complexe Sportif Evolutif Couvert de la Triloterie)		
o Tarif horaire		
- Salle A (Grande Salle)	15,50 €	16,00 €
- Salle B (Petite Salle)	12,00 €	12,40 €
- Salle C (Petite Salle)	12,00 €	12,40 €
- Salle D (Petite Salle)	12,00 €	12,40 €

II – GYMNASES (LANDRY, PELLETAN, ZOLA, ATLANTIQUE et ESPACE CORDOUAN)		
<u>Tarif Horaire</u>		
- LANDRY	15,50 €	16,00 €
- LANDRY (Salles d'activité)	12,00 €	12,40 €
- ATLANTIQUE	15,50 €	16,00 €
- ATLANTIQUE (Salle B)	12,00 €	12,40 €
- PELLETAN	15,50 €	16,00 €
- ZOLA	15,50 €	16,00 €
- ZOLA (Salle B)	12,00 €	12,40 €
- ESPACE CORDOUAN	31,00 €	32,00 €
- ESPACE CORDOUAN (salle d'activité)	15,50 €	16,00 €
- ESPACE CORDOUAN (salle de réunion)	10,20 €	10,50 €
III – STADES	15,50 €	16,00 €
IV – SALLE D'ACTIVITE		
- Tarif horaire	12,00 €	12,40 €

- d'encaisser la recette correspondante au compte 7521 – Fonction 411 du Budget Communal.

Fait à ROYAN, le 16 mars 2016

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 17 mars 2016

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint,
Patrick MARENGO